

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le quatorze (14) décembre 2020 à 20h00 au Centre Lepageois,

Étaient présents :

Monsieur maire Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant :
Sylvain Claveau
Jasmin Couturier
Hugo Béland
Yann-Érick Pelletier

Mesdames les conseillères suivantes :
Josée Martin
Myriam St-Laurent

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

Tous renoncent à l'avis de convocation.

*Considérant que la MRC de la Mitis passe en **ZONE ROUGE** à compter du 7 décembre 2020, les séances se feront à huis clos ou par tous les moyens de communication possible.*

1. 2020-268

ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Josée Martin appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour.

2. 2020-269

DÉNEIGEUSE

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale à prendre les mesures nécessaires à prévoir à l'acquisition et/ou la location à long terme d'une déneigeuse et les équipements nécessaires à celui-ci.

3. 2020-270

COORDONNATEUR EN LOISIRS

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'aller de l'avant dans les démarches d'engagement pour un responsable en loisirs et communication et la vie communautaire.

4. 2020-271

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, déclare la clôture de l'assemblée à 20h03.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron,
Directrice générale et .sec.-trés.,
DMA**

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 19 h45.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire